COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Budget 2027 de la MRC de Bécancour
Les municipalités paient la facture du sous-financement du transport adapté

Bécancour, le 25 novembre 2026 – Le conseil de la MRC de Bécancour a adopté ses prévisions budgétaires 2027, qui prévoient une augmentation de 10,69 % des quotes-parts municipales. De cette hausse, 8,2 % est directement attribuable au financement du transport adapté, un service essentiel dont la responsabilité incombe aux MRC, mais pour lequel le financement gouvernemental demeure insuffisant pour couvrir les coûts réels d'exploitation. Sans cette pression financière, l'augmentation du budget de la MRC aurait été de seulement 2,49 %, soit un taux inférieur à celui de l'inflation.

Le directeur général de la MRC, monsieur Vincent Marcoux souligne que « *les chiffres parlent d'eux-mêmes. La MRC ne fait pas face à un problème de contrôle des dépenses. Sans le transport adapté, l'augmentation budgétaire serait inférieure à l'inflation. Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est un écart grandissant entre les responsabilités que Québec confie aux MRC et le financement qu'il leur accorde pour les assumer*. »

Ce service, essentiel à la mobilité et à l'autonomie des personnes ayant des limitations fonctionnelles, relève d'une compétence confiée aux MRC par le gouvernement du Québec. Il s'agit également d'une responsabilité obligatoire. Pourtant, les subventions gouvernementales versées pour soutenir ce service ne couvrent pas les dépenses réellement engagées. Le manque à gagner est donc directement assumé par les municipalités, qui doivent puiser dans les fonds publics locaux pour maintenir le service.

La MRC de Bécancour ne remet aucunement en question la pertinence ni l'importance du transport adapté. Elle reconnaît pleinement son rôle essentiel auprès des personnes qui en dépendent et entend maintenir ce service pour répondre à leurs besoins. C'est plutôt le modèle de financement actuel qui est remis en question, puisqu'il fait porter aux municipalités une part croissante des coûts d'un service dont la responsabilité leur est confiée par le gouvernement du Québec, sans que les ressources financières nécessaires leur soient accordées. La MRC demande donc au gouvernement de revoir rapidement le financement de cette compétence et d'assumer sa juste part des coûts.

« *La MRC n'abandonnera pas les personnes qui ont besoin de ce service. Elles sont trop importantes pour nous. Malgré la pression financière grandissante, nous continuerons d'assumer nos responsabilités et de soutenir les citoyennes et citoyens les plus vulnérables de notre territoire. Ce service est essentiel à leur qualité de vie, à leur autonomie et à leur participation à la société. Mais il faut que le gouvernement prenne ses responsabilités et nous donne les moyens financiers de remplir le mandat qu'il nous confie* », affirme le préfet, monsieur Mario Lyonnais.

Les municipalités ne peuvent continuer à absorber seules les conséquences financières de décisions prises à Québec. Derrière les chiffres du budget 2027, il y a des services essentiels, des personnes qui en dépendent et une pression bien réelle sur la capacité de payer des contribuables. Cette situation est

préoccupante, puisqu'elle alourdit le fardeau financier des municipalités et réduit leur marge de manœuvre pour investir dans d'autres services de proximité et dans des projets de développement.

« *Nous n'abandonnerons jamais les personnes qui dépendent du transport adapté. Mais le gouvernement, lui, nous a abandonnés. Il a abandonné les usagers de ce service essentiel. Les municipalités et les MRC doivent absorber une facture de plus en plus lourde. La situation est devenue inacceptable* », affirme le maire de la Ville de Bécancour, monsieur Pascal Blondin.

Les élus rappellent que l'accès au transport adapté est un enjeu d'équité, d'inclusion et de développement des communautés. Son financement ne peut reposer uniquement sur la capacité financière des municipalités.

Résumé du budget prévisionnel 2027

- Budget total : 12 711 192 $
- Quote-part des municipalités : 4 050 386 $
- Subventions gouvernementales et autres revenus : 8 660 806 $

Pour la MRC de Bécancour, le maintien des services essentiels doit s'accompagner d'un financement à la hauteur des responsabilités confiées aux instances municipales. Les élus.es demandent au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour corriger la situation et éviter que le poids financier de cette compétence continue de reposer sur les contribuables locaux.

À propos de la MRC de Bécancour
La MRC a la responsabilité d'intervenir dans le développement régional en matière d'aménagement du territoire et dans le développement du milieu de vie des résidents. À ces responsabilités se greffent d'autres compétences qui proviennent du gouvernement tel les programmes de rénovation domiciliaire, la gestion des lots intramunicipaux, le développement culturel, la gestion des matières résiduelles, la couverture de risques en sécurité incendie, le développement économique régional par le biais d'en+reprendre MRC Bécancour.

La MRC de Bécancour comprend 12 municipalités et la communauté des Abénakis de Wôlinak, plus de 22 000 citoyens et une superficie de 1 132 km^2. Elle favorise un réseau de communication ouvert et suscite la concertation entre les élus.

- 30 -

Pour information :
Isabel Rouette
Conseillère en communication
819 298-3300, poste 243
i.rouette@mrcbecancour.qc.ca